



## Face à l'état dentaire désastreux d'un enfant

Philippe Pirnay

**L'enfant n'est souvent pas réfractaire aux soins dentaires. Il subit le poids de son origine sociale, de la stabilité de sa cellule familiale et de la prise en compte de ses parents pour sa santé dentaire. Beaucoup doivent faire face à un manque d'attention, d'affection et subissent la négligence de la part de leur entourage. La maltraitance de l'enfant s'entend notamment de toutes les formes de mauvais traitements et le chirurgien-dentiste peut avoir à se positionner clairement sur la question de l'existence ou non d'un danger pour l'enfant au sein de sa famille.**

### Réflexions des Docteurs Martine Balençon<sup>1</sup> et François Paysant<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pédiatre, Praticien Hospitalier, Expert près la cour d'Appel de Rennes

<sup>2</sup> Maître de conférences à la faculté de médecine de Grenoble  
Praticien Hospitalier

Les situations de maltraitance chez l'enfant recouvrent les violences physiques, psychologiques et sexuelles, mais aussi les négligences graves. Contrairement aux trois premières situations, les dernières sont des situations commises par omission [1].

Les négligences correspondent à la difficulté plus ou moins grande, voire l'impossibilité de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant (besoins physiques, émotionnels, de soins, de sécurité, d'éducation...). Ce sont des actes pour lesquels l'intentionnalité n'est retenue que dans les situations les plus graves avec des parents compétents.

Ces situations de négligences touchent une part importante de la population pédiatrique.

En 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estimait la prévalence des

négligences physiques à 16,3 % et des négligences psychologiques à 18,4 %.

La définition des négligences dentaires a été adoptée par l'*American Academy of Pediatric Dentistry* en 1983 et consolidée par cette même instance en 2010 puis 2016 [2].

Quelle que soit leur gravité, elles doivent être prises en considération, car ces situations de négligence dentaire ont un impact important sur le développement de l'enfant (langage, scolarité, alimentation...). En outre, les situations de négligence dentaire peuvent être le seul mode clinique d'expression de situations de négligence plus graves et peu visibles. Celles-ci sont prédictives de l'état de santé de ces enfants à l'âge adulte.

Dans ce contexte, le praticien doit se centrer sur l'enfant et les soins qu'il est nécessaire de prodiguer. Le ressort de

l'échange avec le ou les parents doit se faire de façon bienveillante autour de la notion de « santé globale ». Il ne doit pas être l'occasion d'émettre un jugement sur la qualité du lien parents-enfants ou l'éducation. Le praticien doit faire part de son inquiétude à son interlocuteur devant l'enfant. Nommer celle-ci de façon bienveillante n'a pas d'effet délétère sur le suivi.

Dans les situations plus graves et qui justifient un soutien de la part des services de protection de l'enfant, le praticien peut se délier du secret professionnel pour alerter les services compétents. L'article 226-14 du Code pénal l'y autorise. Dans ce contexte, il rédigera une information préoccupante à destination de la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2007. Sauf intérêt contraire de l'enfant, il en informera la famille. Le chirurgien-dentiste est un acteur et un partenaire important dans la prise en compte de l'enfance en danger. En effet, les situations de négligences dentaires sont huit fois plus rencontrées chez les enfants maltraités que dans la population générale [3].

#### Bibliographie

1. OMS 2002, World report on violence and health.
2. <http://www.aapd.org/policies/>
3. Greene PE et al. A comparison of oral health status for dental care between, abuses/ neglected children and non abused/ non neglected children. *Pediatr Dent* 1994; 16 (1) : 41-45.

M E S S A G E



*Une question d'éthique ?*

*N'hésitez pas à nous soumettre  
vos interrogations et préoccupations...*

*[www.information-dentaire.fr](http://www.information-dentaire.fr)*